

**COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUILLET 2022****Rapport n° CP 2022-244****POLITIQUE RÉGIONALE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS  
4ÈME AFFECTATION 2022****Amendement**

Le dossier n° EX064236 est retiré.

**Exposé des motifs****NON, DERICHEBOURG N'A PAS BESOIN ET NE MERITE PAS  
UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION**

Le présent rapport propose une subvention de 250 000 euros au bénéfice de l'entreprise Derichebourg afin de remplacer une unité de valorisation de résidus de tri actuellement située à Bernes-sur-Oise (95) par une unité plus moderne, augmentant au passage sa capacité de production de 50% et prévoyant l'enfouissement de 7 500 tonnes de résidus par an.

Le projet, d'un montant total de 3 400 000 euros, accueillera des résidus de traitement, pour 80% de sa capacité, en provenance de 4 autres sites gérés par Derichebourg et ses filiales. 20% seront d'origine inconnus.

Pour rappel, le groupe Derichebourg est un gros pourvoyeur de marchés et de délégations de services publics. Par ailleurs, il réalise des résultats financiers exceptionnels avec un chiffre d'affaires de 3 616 millions d'euros en 2021 (+8,6% par rapport au CA 2020) et un résultat net de 174 millions d'euros (+41% par rapport au résultat net 2020). Les prévisions pour 2022 projettent un chiffre d'affaires historique de 4 833 millions d'euros et un résultat net en forte hausse à 288 millions d'euros.

Le contenu du projet mais aussi la situation financière de Derichebourg ne justifient pas l'engagement d'argent public dans ce projet privé. Par ailleurs, les éléments fébriles en réponse aux questions posées par notre groupe lors de la commission des finances du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ont conforté le caractère hasardeux de la participation régionale à ce projet.

Enfin, Derichebourg assure 92,65% du financement du projet sur fonds propres.

**Céline Malaisé**  
Présidente de groupe